

**Le Président**

**Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires**

Affaire suivie par : Sarah COLLOC

Ligne directe : 04 90 14 10 31

Fax : 04 90 82 97 49

Courriel : [smendez@vaucluse.cci.fr](mailto:smendez@vaucluse.cci.fr)



Monsieur Alain SAGE  
Maire  
Hôtel de Ville  
364 Chemin de la Loubatière  
84360 PUGET

N/Réf. : SMC/BG-119-09/2018  
Objet : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Avignon, le

**29 SEP. 2018**

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du dossier de consultation relatif à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) que vous nous avez transmis pour étude et avis.

Le rapport de présentation fait état du risque pesant sur le village, de devenir une cité dortoir. Forte de ce constat la commune affiche dans le PADD, la volonté de renforcer l'urbanisation sur le centre-village. Le projet de développement en greffe urbaine du centre-village (décliné dans l'OAP) répond à cet objectif en combinant activité économique (commerce multi-services, centre de soins) et logement.

Concernant le règlement et plus spécifiquement les règles de stationnement appliquées aux activités économiques, la CCI de Vaucluse constate que les normes appliquées sont identiques quels que soient les zonages. Pour autant, la mise en œuvre et le coût induit diffèrent selon que la règle s'applique à un cadre bâti plus ou moins dense. La CCI de Vaucluse vous invite ainsi à moduler cette règle en fonction des zonages car elle est de nature à contraindre l'implantation des entreprises. De même, et afin d'être en conformité avec l'orientation affichée de « renforcement de l'urbanisation sur le centre-village », la CCI de Vaucluse vous suggère d'alléger, voire de supprimer cette règle pour les activités considérées sur la zone UA.

Enfin, elle regrette que malgré la volonté affichée dans le PADD de « favoriser l'établissement d'activités et d'équipements dans le centre-village » les activités commerciales et de services soient autorisées au travers du règlement sur plusieurs des zonages - non considérés comme centralité villageoise (≠ de UA).

La CCI de Vaucluse émet sur la présente consultation, un avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques effectuées en vue d'un aménagement et d'un développement cohérent du territoire.

Cet avis est émis sous condition suspensive de réitération par l'Instance de Tutelle de l'institution Consulaire dont un extrait certifié conforme de la réitération vous sera joint immédiatement dès son obtention.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.



**Bernard VERGIER**